
SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Quel futur pour l'OMC ?

Genève, 13-14 juin 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

PC-WTO/2016/R.1

31 mai 2016

DEMARRER LE COMMERCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT APRES NAIROBI

Document de travail présenté par M. P. Rübiger (Parlement européen)

L'issue concluante des négociations lors de la Conférence ministérielle de Nairobi a réaffirmé le rôle central que joue l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans la gouvernance du commerce international. Le "paquet de Nairobi" contient des dispositions importantes en matière d'agriculture qui, une fois mises en œuvre, profiteront à tous les Membres, en particulier aux pays en développement. L'Accord sur les technologies de l'information conclu à Nairobi a montré l'importance de mener des négociations multilatérales dans différents formats et apporté la preuve de la capacité de l'Organisation de s'acquitter de sa mission.

L'avancement du programme multilatéral doit se faire avec la participation de tous les Etats Membres, mais l'OMC devrait aussi servir de plate-forme pour la négociation d'accords plurilatéraux. Pour pouvoir développer plus avant un régime de commerce international dont chacun puisse bénéficier, il faudrait que les pays qui désirent se mettre d'accord sur certaines questions liées au commerce puissent ouvrir des négociations dans le cadre de l'OMC. Si d'autres Membres de l'OMC souhaitent par la suite souscrire aux accords ainsi conclus, ils devraient avoir le droit de le faire à n'importe quel moment, pour autant qu'ils remplissent les conditions requises.

De plus, les différents partenaires peuvent conclure des accords régionaux ou bilatéraux, qui viendraient compléter les négociations multilatérales, sans toutefois s'y substituer.

S'il importe de faire progresser les négociations sur le Programme de Doha pour le développement, qui ont commencé en 2001, il nous faut aussi reconnaître que, depuis lors, le monde a changé. Nous sommes maintenant en 2016. Pour que l'OMC garde tout son sens, elle doit aussi parler du commerce tel qu'il se pratique aujourd'hui. Le e-commerce et le commerce numérique sont une réalité et leur part dans les échanges mondiaux connaît une croissance très rapide. Il est peut-être nécessaire de réfléchir plus avant aux moyens de traiter ces questions "nouvelles" et dans quelle configuration, mais il ne faut pas trop tarder. Le fait de commencer à discuter de questions qui dépassent le cadre du Cycle de Doha et de son mandat ne doit pas être perçu comme une menace pour les pays en développement, mais plutôt comme l'occasion de partager les avancées technologiques plus rapidement et plus uniformément à travers le monde. Les pays en développement utilisent aussi les nouvelles technologies et ils le font même parfois de façon plus innovante que les pays développés. Les nouvelles technologies peuvent les aider à contourner leur manque d'infrastructures et à s'intégrer au marché mondial d'une manière que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a dix ou vingt ans.

Bien d'autres aspects de la pratique des échanges commerciaux ont aussi changé au cours des dernières décennies. De plus en plus, l'activité économique internationale s'appuie sur les chaînes de valeur mondiales et les réseaux stratégiques plutôt que sur de simples échanges entre vendeurs et acheteurs intégrés verticalement dans les différents pays. Les biens intermédiaires représentent maintenant près de 60 pour cent des importations mondiales. Les services jouent un rôle clé dans le fonctionnement de ces chaînes de valeur mondiales et des réseaux internationaux

de production, en particulier le transport, les communications et autres services aux entreprises, secteurs du commerce mondial qui connaissent la croissance la plus rapide. Il n'y a plus de distinction stricte entre biens et services; ce sont désormais des éléments imbriqués et indissociables de la production. Nous devons en tenir compte dans nos politiques ainsi que dans les négociations commerciales, notamment pour ce qui concerne les règles relatives à l'évaluation en douane.

Autre aspect particulièrement important, la façon dont nos règles d'origine sont énoncées, qui n'est pas toujours adaptée aux économies intégrées et interdépendantes d'aujourd'hui. Bien souvent, ces règles font que les économies les moins avancées peinent à se développer et à tirer pleinement parti du traitement préférentiel qui leur a été accordé. La décision sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés qui a été prise à Nairobi est un pas dans la bonne direction, qui devrait permettre à ces pays de s'y conformer plus facilement et avec plus de transparence. J'espère sincèrement que tous les Membres de l'OMC feront de leur mieux pour y donner suite dans les meilleurs délais. En fait, les règles d'origine simplifiées sont une des cibles énoncées au titre du commerce dans l'Objectif de développement durable n° 17, puisqu'il y est demandé aux pays de veiller "à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés" (cible 17.2). En outre, la complexité et l'absence d'harmonisation des règles d'origine constituent un obstacle majeur au commerce pour les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas nécessairement les ressources voulues pour les appliquer.

Par ailleurs, il nous faut de nouvelles mesures incitatives et de nouveaux outils pour améliorer la participation de tous au commerce mondial, surtout celle des pays en développement, notamment en assurant la protection des droits de propriété intellectuelle afin de promouvoir l'innovation et de stimuler la compétitivité. La réduction des tarifs douaniers ne suffit pas, car elle ne rend pas forcément les pays plus concurrentiels sur marché mondial. C'est la raison pour laquelle l'Accord sur la facilitation des échanges et le mécanisme qui y est attaché sont si importants : associés au programme Aide pour le commerce, ils devraient permettre d'améliorer les conditions matérielles, d'alléger les formalités administratives et bureaucratiques, et de renforcer les capacités et le savoir-faire.

Il convient aussi de s'intéresser à la relation du commerce avec d'autres aspects des politiques générales. Le commerce libre, équitable et durable ne peut se développer dans le vide. La corruption, entre autres choses, fausse grandement les échanges. Des structures de bonne gouvernance et la certitude juridique sont absolument nécessaires pour créer un bon climat d'investissement et cela revêt une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises possèdent les ressources nécessaires pour se frayer un chemin dans des environnements hostiles; elles peuvent aussi se permettre de prendre des risques, ce que les entreprises plus petites ne peuvent pas faire. En général, les PME sont l'épine dorsale de l'économie et créent la grande majorité des emplois aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Les PME sont tributaires d'un environnement stable et fiable et ont besoin d'un soutien sur mesure pour pouvoir participer au commerce international.

En résumé, l'OMC a prouvé qu'elle était à la hauteur de sa mission. Les accords multilatéraux gardent une importance cruciale pour le commerce mondial, mais une approche plus souple quant au mode et au format de négociation s'impose. Pour que le commerce puisse contribuer au développement, il faut aussi tenir compte du contexte mouvant dans lequel le commerce mondial évolue. L'OMC doit se pencher sur des questions telles que le e-commerce ou l'interdépendance entre les politiques commerciales et d'autres aspects des politiques générales qui ont une incidence sur l'environnement commercial. Ce n'est qu'alors que le commerce réalisera pleinement son potentiel comme moyen de sortir les gens de la pauvreté et comme instrument de croissance et de création d'emplois, donc comme vecteur de développement réel.